



ECOLE DE LA HAUTE FIN ANCE

Etablissement Privé d'enseignement Supérieur de Gestion

DOSSIER DE SCOLARITE **D.S.C.G.**

INSCRIPTION DEFINITIVE
A L'ECOLE DE LA HAUTE FIN ANCE.

2010/2011

(Merci de parapher toutes les pages de ce document et de signer la dernière page)

N° FORMATEUR : 91 3405 546 34

N° D'IMMATRICULATION AU REPERTOIRE NATIONAL DES ETABLISSEMENTS : 0342207P

ENTRE

D'UNE PART, **L'ECOLE DE LA HAUTE FI NANCE**

ET

D'AUTRE PART, **L'ETUDIANT(E) :**

NOM : _____

PRENOM : _____

ECOLE DE LA HAUTE FINANCE
Etablissement privé d'enseignement supérieur de Gestion
Parc de l'Aéroport Le Forum
70 rue Schumpeter 34470 PEROLS
TEL00 33 (0) 4 67 60 60 45 FAX 00 33 (0) 4 67 52 29 37
<http://www.ecole-haute-finance.fr> - contact@ehf-montpellier.com
Siret : 453 066 052 000 29 Code NAF : 8542Z

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'ETUDIANT :

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Tél. fixe : _____ Port : _____

Mail : _____

Né(e) le : _____ Lieu : _____

LES PARENTS :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Tél. fixe : _____ Port : _____

Mail : _____

Profession du Père : _____

Profession de la Mère : _____

SCOLARITE

De quel **bac** êtes vous titulaire ?

BAC S BAC ES BAC STG

Autres, à préciser : _____

Vos **études supérieures** :

Diplôme : _____

Etes vous titulaire du DCG :

Oui

Non

Possédez vous des diplômes vous permettant une dispense pour l'obtention du D.S.C.G.

Non

Oui, lesquels ?

FORMATION CHOISIE

DSCG, (Bac + 5). 7 Unités d'Enseignement.

UE choisies :

- Gestion juridique, fiscale et sociale (UE1)**
- Finance (UE2)**
- Management et contrôle de gestion (UE3)**
- Comptabilité et Audit (UE4)**
- Management des systèmes d'information (UE5)**
- Epreuve orale d'économie partiellement en anglais (UE6)**
- Relations professionnelles 2 (UE7)**

ATTENTION :

Un stage de 12 semaines est obligatoire pour pouvoir présenter l'UE 7 « Relations professionnelles ».

L'École de la Haute Finance est un établissement privé d'enseignement supérieur de gestion agréé par l'État et préparant aux diplômes suivants : Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG), dans le strict respect des programmes officiels.

Elle vise l'excellence et la réussite individuelle de chacun de ses étudiants.

Afin de parvenir à cet objectif, l'École s'engage à mettre à la disposition des élèves un environnement matériel et une équipe pédagogique constituée d'enseignants éprouvés et de professionnels des matières enseignées, spécialistes de leur matière, sans que cela ne constitue une obligation de résultat quant à la réussite aux épreuves préparées.

L'élève, quant à lui, s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a reçu copie à son inscription, et établi dans l'intérêt d'un déroulement le plus harmonieux possible de la scolarité.

Il s'engage également à fournir le travail nécessaire à sa réussite.

Les frais de scolarité sont fixés en fonction des matières choisies, opérés par l'étudiant et selon la grille tarifaire annexée aux présentes.

Les frais ainsi déterminés sont, par principe, réglés intégralement par l'étudiant avant le début de l'année scolaire.

Ils peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'un règlement fractionné selon accord avec la Direction de l'École, sans que cette modalité de paiement ne permette de conclure à l'existence d'un paiement prorata temporis, s'agissant simplement d'une facilité financière.

En toute hypothèse et sauf cas de force majeure ou circonstance grave ne permettant plus à l'étudiant de poursuivre ses études, appréciée ainsi par la Direction de l'École, la totalité des frais de scolarité restent acquis ou dus à l'établissement, s'agissant d'un forfait annuel.

En cas de force majeure ou de telles circonstances graves, les mois déjà effectués restent dus à l'École, outre une somme représentant 20 % du solde prorata temporis à titre de dédommagement.

Tout mois civil commencé est dû dans son intégralité.

L'inscription à l'École de la Haute Finance ne sera valable que sous réserve que l'étudiant(e) fournisse à la Direction de l'École la copie de son relevé de notes du Baccalauréat.

REGLEMENT INTERIEUR DE l'ÉCOLE

Le bon déroulement de la scolarité suppose le respect et la compréhension de plusieurs obligations.

Celles-ci, objet du présent règlement, s'appliquent à tous les élèves qui l'acceptent du simple fait de leur inscription et qui doivent s'y conformer sans réserve.

A/ Organisation de la vie dans l'établissement

1. La renommée de notre Ecole implique l'obligation, pour les élèves, de se présenter dans une tenue correcte et de ne pas apporter de perturbations aux abords de l'Ecole.
Conformément à la loi, aucun signe religieux ostentatoire ne sera accepté.
2. Il est rigoureusement interdit de fumer, de mâcher du chewing-gum et de laisser fonctionner les téléphones portables dans l'Ecole sous peine de sanction.
Les élèves doivent impérativement retirer tout piercing ou couvre chef sous peine d'exclusion du cours.
3. Les élèves doivent le respect à leurs professeurs ainsi qu'au personnel administratif de l'établissement.
4. Tout problème, de quelque nature que ce soit, doit être exposé, dans les plus brefs délais à la Direction de l'Ecole qui prendra les mesures nécessaires.

B/ Organisation de la vie scolaire

1. Les horaires des cours ont lieu du lundi au vendredi sur une plage horaire comprise entre 08h00 et 19h45.
2. Les périodes de vacances correspondent aux vacances scolaires de l'Académie.
Toutefois, l'Ecole se réserve le droit d'établir des périodes de vacances plus restreintes.
3. Toute absence ou retard doit être justifié par un appel téléphonique dans les meilleurs délais.

A son retour à l'établissement, l'élève devra justifier au secrétariat le motif de l'absence à l'aide des imprimés bleus (retards) et roses (absences).

D'autre part, un certificat médical sera exigé pour toute absence de 3 jours et plus.

4. En cas de retard, l'admission en cours nécessite un imprimé bleu visé par le secrétariat.
Des retards trop fréquents seront sanctionnés par un avertissement.
5. Il est interdit de sortir d'une salle une fois le cours commencé sauf autorisation du professeur.
6. Les élèves sont priés de ne pas prendre de rendez-vous privés pendant les heures de cours (dentiste, médecin, heures de conduite)

ÉCOLE DE LA HAUTE FINANCE
Etablissement privé d'enseignement supérieur de Gestion
Parc de l'Aéroport Le Forum
70 rue Schumpeter 34470 PEROLS
TEL 00 33 (0) 4 67 60 60 45 FAX 00 33 (0) 4 67 52 29 37
<http://www.ecole-haute-finance.fr> - contact@ehf-montpellier.com
Siret : 453 066 052 000 29 Code NAF : 8542Z

7. Le passage dans la classe supérieure se fait sur décision du conseil de classe au vu des notes des bulletins trimestriels et des appréciations des professeurs, des contrôles continus et de l'assiduité.

C/ Sanctions

ú **Avertissement** pour :

- ✚ Retards (non justifiés)
- ✚ Absences (non justifiés)
- ✚ Comportement.

RENOI IMMEDIAT POUR :

- ✚ 4^{ème} avertissement
- ✚ Incorrection vis-à-vis d'un professeur ou du personnel administratif
- ✚ Vol
- ✚ Détérioration volontaire du matériel ou des locaux
- ✚ Toute faute grave, appréciée par la Direction de l'École.

(En cas de renvoi de l'élève pour un des motifs visés ci-dessus, les frais de scolarité restent intégralement acquis à l'École et l'élève ne pourra pas se présenter à l'examen sous le label de celle-ci)



ECOLE DE LA HAUTE FIN ANCE

Etablissement Privé d'enseignement Supérieur de Gestion

DOSSIER DE SCOLARITE 2010/2011
DE _____

Fait à _____, le _____

L'Etudiant(e)

Signature précédée de la mention

« *Lu et Approuvé* »

La Direction

ECOLE DE LA HAUTE FINANCE
Etablissement privé d'enseignement supérieur de Gestion
Parc de l'Aéroport Le Forum
70 rue Schumpeter 34470 PEROLS
TEL 00 33 (0) 4 67 60 60 45 FAX 00 33 (0) 4 67 52 29 37
<http://www.ecole-haute-finance.fr> - contact@ehf-montpellier.com
Siret : 453 066 052 000 29 Code NAF : 8542Z